

Compte-rendu du Conseil Municipal **du 8 février 2013.**

Signalisation : panneaux de police.

Il est nécessaire d'acquérir des panneaux de signalisation routière. Après la consultation de 3 entreprises, Signaux Girod Chelle, Équip'Urbain et Signals, le Conseil retient le devis du moins disant, soit celui de la société Signaux Girod Chelle, pour un montant de 1 903,72 € HT.

Station d'épuration : devis géomètre.

Considérant le projet de construction d'une station d'épuration et vu la nécessité d'établir une consultation topographique, le Conseil accepte le devis de la Société Civile Philippe Rallion, pour un montant de 1 435 €HT et autorise le Maire à signer le devis et la convention.

Demandes de subventions.

L'École Élémentaire souhaite partir une semaine en classe découverte à Taussat. Pour cela, la directrice demande une subvention de 20€ par élève. Le dossier a été transmis à la Communauté de Communes de Saint-Aulaye qui a la compétence des écoles.

Le club de Handball Eulalien qui souhaite faire un déplacement pour voir un match à Toulouse, demande une participation financière de la Commune. Le Conseil accepte de participer à ce voyage à hauteur de 50 %, soit pour un montant de 440 € TTC.

Le Club souhaite aussi que soient installés des gradins. Ce dossier sera étudié lors d'un prochain Conseil, comme la demande de sonorisation de la salle.

La Ligue d'enseignement de la Dordogne en collaboration avec Ciné-Passion en Périgord souhaite organiser un festival « d'Ombres et de Lumières » sur la Commune le 26 février 2013. Le Conseil accepte à l'unanimité, de participer à cette manifestation par une subvention de 600 € et le prêt gratuit de locaux (Salle des Fêtes et Maison des Associations).

Convention de partenariat : « Chantier Jeunes ».

Le Point Accueil Jeunes, représenté par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye souhaite repeindre la main courante et ses supports du terrain d'honneur du stade, ainsi que la rampe devant la Salle des Associations. En échange, la Commune s'engage à financer la partie transport, soit 1 000 €, d'un voyage en Espagne. Le Conseil accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention afférente.

Dons

Le Conseil prend acte des dons suivant :

- 10,98 € par Monsieur Lesur,
- 25 € par Monsieur Charles MAGNE,
- 25 € par Madame Huguette HUBERT,
- 25 € par Madame Paquerette MONTEL SAINT PAUL,

- 25 € par Madame Monique REBEYROL,
- 25 € par Madame Martine EYMARD,
- 25 € par Monsieur Jean-Luc DUCHENE,
- 50 € par Monsieur Christian CHAMARD,
- 25 € par Monsieur Jean-Michel EYMARD,

Préjudice commercial.

Monsieur Ferrand ne participe pas au vote et sort de la salle du Conseil.

Suite aux travaux d'aménagement du bourg, certains commerçants ont eu une baisse de leur chiffre d'affaires. Après étude de leur dossier de demande d'indemnisation, le Conseil décide de verser une indemnité de 1 000 € à la Pharmacie Caillat, la Pharmacie Ferrand, le Restaurant des Remparts et la Boulangerie Vital.

Parc éolien.

Monsieur le Maire présente au Conseil la société ABO WIND, qui souhaite étudier la faisabilité d'établir un parc éolien sur différents lieux-dits de la Communauté de Communes de Saint-Aulaye. Pour Saint-Aulaye, il s'agit des lieux-dits : Pont de Navarre, Salamou, Leygadour, Mothe Rouge, La Fareyrie et le Jeu des quilles. Le Conseil donne son accord à cette société pour la réalisation de cette étude.

Locations communales : travaux :

La Commission des travaux se rendra au Centre Médico-Social, à l'appartement 5 rue de la Libération, à celui à côté de l'Hôtel du Champ de Foire et à l'Auto-École, pour évaluer les travaux à effectuer.

Fête locale :

Mesdames Garcia et Marty, Messieurs Dessaigne et Eymard sont chargé de l'organisation de la Fête Locale qui aura lieu du 10 au 12 mai 2013. Sont prévus une retraite aux flambeaux, un feu d'artifice, un vide-grenier, des courses cyclistes et un concours de pétanque.

Camping :

Madame Marie-Claire Crassat, responsable du Camping Municipal, travaille sur un projet d'éco-label. Des travaux d'accessibilité aux personnes handicapées sont à prévoir.

Le logement jadis occupé par Monsieur Rabat sera attribué, pour une année, au nouveau locataire, qui assurera le gardiennage du 1^{er} juin au 15 septembre.

Restos du Cœur :

Le co-responsable des Restos du cœur souhaiterait que la municipalité lui attribue 2 à 3 hectares de terres cultivables en vue d'un projet de jardins partagés. Le Conseil accepte le principe et propose des terrains au Magnassou et à la zone artisanale du Petit Acaud.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 8 mars 2013 à 20 heures.